

## Prix de l'initiative 2018

### Règlement et méthodologie

L'objectif de ce prix est de mettre à l'honneur une prise d'initiative innovante et s'inscrivant dans une démarche de long terme, dans le métier de la gestion patrimoniale.

Pour cette deuxième édition, l'organisation a choisi de récompenser une action menée en faveur de la pédagogie autour des placements durables, au bénéfice des clients et prospects. Le prix de l'initiative 2018 est ainsi libellé « Investissement socialement responsable ».

Les candidatures seront étudiées selon une approche qualitative, en s'appuyant sur les caractères innovant, fédérateur au sein de l'entreprise et de la clientèle, sens client ou encore de dynamisme de la démarche ; ainsi que sur les résultats obtenus en termes commerciaux et de notoriété.

Une double page d'entretien sera consacrée à l'initiative gagnante dans l'édition du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 du magazine Profession CGP, relayée par les organisateurs, et le logo du prix sera remis au gagnant afin de l'utiliser dans sa communication.

### Modalités de participation

L'appel à candidatures est ouvert à toutes les personnes/entités en contact direct avec la clientèle des particuliers : CGPI, groupements, family offices, banques privées, réseaux de conseillers patrimoniaux bancaires ou assurantiels.

Les candidatures seront effectuées en répondant au questionnaire en ligne sur le site [www.prix-initiative-patrimoine.com](http://www.prix-initiative-patrimoine.com), éventuellement complété d'entretiens avec la société candidate, ses partenaires ou clients.

Les candidats pourront également transmettre au jury des éléments complémentaires pour appuyer leur dossier (documents, vidéos, exemples de réalisations) en les téléchargeant directement depuis le formulaire en ligne.

Le jury est composé de la rédaction du magazine Profession CGP. En tant que sponsor, Schroders participe à l'élaboration du règlement et à l'organisation du prix.

### Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre 2018.

L'analyse des dossiers et les éventuels entretiens complémentaires seront effectués en novembre et décembre 2018.

Le prix sera attribué en janvier 2019.